

Conditions pour s'inscrire en Promotion Sociale dans une formation qui délivre un certificat de qualification ou le CESS :

- Avoir 18 ans
- Être résident officiel en Belgique
- Être en possession du CESI/C2D (réussite d'une 4ème générale, technique ou professionnelle), ou réussir un test d'admission.
- Dans certaines sections passer un entretien de motivation.

Les **places sont limitées**. Il faut s'y prendre suffisamment tôt pour avoir toutes les chances de ne pas manquer la rentrée scolaire. Il faut également s'informer à temps sur les tests d'admission et les entretiens afin de pouvoir s'y préparer au mieux. L'idéal étant de se renseigner auprès des écoles dès le mois de mai, de prendre connaissance de la matière et de mettre l'été à profit pour la préparation des tests.

Coût ?

La Promotion sociale a un coût. Il diffère selon l'école, le nombre de périodes totalisées,... Les étudiants étrangers hors Union Européenne doivent payer un Droit d'Inscription spécifique. Des exemptions existent.

Les allocations familiales

Pour des cours de niveau secondaire : il faut avoir moins de 25 ans et suivre au moins 17 périodes de cours par semaine, en journée ou en soirée, réparties sur les 40 semaines de l'année scolaire. En général, c'est le cas pour toutes les formations du niveau secondaire qui aboutissent à une qualification. C'est la Caisse d'Allocations Familiales qui valide ce nombre d'heures.

Jobs étudiants

Possible si les études sont l'activité principale et le travail accessoire. Il y a beaucoup de cas particuliers. Contacter le SPF Emploi : 02/235 55 60, info.cls@emploi.belgique.be

Orientations d'étude en Promotion Sociale qui délivrent un certificat de qualification donnant accès au « Complément CESS ».

Agent.e en accueil et en tourisme / Agent.e en maintenance en électromécanique / Agent.e technique de la nature et des forêts / Aide familial.e / Aide soignant.e / Animateur.rice / Artisan.e relieur.euse-doreur.euse / Assistant.e aux métiers de la prévention et de la sécurité / Assistant.e pharmaceutico-technique / Auxiliaire de l'enfance / Boucher.ère charcutier.ère / Chauffage et sanitaire - monteur.se / Coiffeur.se / Conducteur.rice d'autobus et d'autocar / Conducteur.rice de poids lourds / Couvreur.se / Dessinateur.rice en construction / Dessinateur.rice industriel.le / Ébéniste / Éducateur.rice / Électricien.ne automaticien.ne / Électricien.ne installateur.rice-monteur.se / Esthéticien.ne / Fleuriste / Maroquinier.e / Mécanicien.ne d'entretien automobile/ Mécanicien.ne polyvalent automobile/ Menuisier.ère / Pédicure spécialisé / Photographe / Restaurateur.rice / Technicien.ne de bureau ou en bureautique / Technicien.ne chimiste / Technicien.ne commercial.le/ Technicien.ne du froid / Technicien.ne en comptabilité / Technicien.ne en construction et travaux publics / Technicien.ne en décoration et aménagement d'espaces / Technicien.ne en domotique numérique/ Technicien.ne en infographie / Technicien.ne en informatique / Technicien.ne en maintenance et diagnostic automobile / Technicien.ne en photographie / Technicien.ne en programmation/ Technicien.ne en transport et logistique / Vidéaste /

Certificats d'apprentissage délivrés par l'EFP donnant accès au « Complément CESS ».

Boulangier.ère-pâtissier.ère / Carreleur.euse / carrossier.ère-réparateur.rice / Coiffeur.euse / Commerçant.e détaillant.e / Couvreur.euse / Esthéticien.ne / Installateur.rice en chauffage central / Installateur.rice sanitaire et de plomberie / Maçon.ne / Maçon.ne-bétonneur.euse / Mécanicien.ne polyvalent.e automobile / Menuisier.ère / Monteur.euse chauffage et sanitaire / Peintre décorateur.rice / Plafonneur.euse-cimentier.ère / Restaurateur.rice.

Antenne Scolaire

71 rue de Fiennes – 1070 Anderlecht
02/529 88 50

antennescolaire@anderlecht.brussels
www.anderlecht.be/fr/antenne-scolaire



À l'initiative d'Alain Kestemont, Échevin en charge de la Prévention avec le soutien du Bourgmestre Fabrice Cumps et du Collège échevinal d'Anderlecht ER/VU: Marcel Vermeulen, Place du Conseil 1 Raadsplein – 1070 Anderlecht



Comment obtenir le CESS via la Promotion sociale ?*

Le CESS est le Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur. Classiquement, il couronne la fin des études secondaires après la réussite d'une 6G, TT, TQ ou d'une 7P.

Pour les jeunes majeurs qui pour l'une ou l'autre raisons veulent arrêter l'école traditionnelle, il est possible d'obtenir exactement le même CESS par une autre voie, celle de la Promotion Sociale.

* Possibilité aussi d'obtenir le CEB et le CE2D

www.prosocbru.be
www.dorifor.be
www.enseignement.be

Mise à jour en janvier 2021 par les Services de Prévention du Décrochage Scolaire des communes d'Anderlecht, Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren, Saint-Gilles, la Ville de Bruxelles, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe.-Saint-Pierre

La Promotion Sociale, c'est un monde d'adultes.

Un jeune de 18 ans inscrit en 3P fait partie des élèves les plus âgés de sa classe. En promotion sociale, il fera partie des plus jeunes. Les problèmes de discipline, de bagarre, etc. n'ont plus lieu d'être dans une école de promotion sociale. C'est un peu la même ambiance que dans une école supérieure ou à l'université.

Choisir la promotion sociale demande :

- D'être sûr d'un choix d'orientation, bref d'avoir un projet « professionnel » ;
- de la détermination, de la volonté, de la motivation ;
- de l'autonomie (vous ne serez plus accompagné d'aussi près que dans une école classique).

Raisons possibles de ce choix :

Fossé entre sa maturité et celle des autres de la classe... / Impression de ne plus être à sa place dans l'école... / Marre de l'école... / Marre d'un système disciplinaire ressenti comme infantilisant... / Envie d'un enseignement plus axé sur une pratique professionnelle... / Envie de faire plus de stage... / Volonté de gagner du temps... / Volonté de travailler et de poursuivre ses études en horaire décalé... / / / ...

Risques :

Ne pas aller au bout du processus. Imaginons un élève de 18 ans en échec à l'issue d'une 3ème TQ. Il réussit le test d'admission et s'inscrit dans la section « Educateur(trice). Après deux ans il échoue dans une UE ou dans l'épreuve intégrée. S'il ne poursuit pas jusqu'à la réussite il n'aura pas avancé dans sa scolarité. Comme à l'origine, il n'avait pas réussi sa 3TQ, à 20 ans, son niveau officiel est toujours celui de la réussite du CE1D...

Il y a deux voies possibles pour obtenir le CESS dans l'enseignement de promotion sociale :

1. Le CESS général que l'on peut obtenir souvent en deux ans, en journée ou en soirée. C'est un CESS de même niveau que celui que l'on aurait obtenu en poursuivant jusqu'au bout une 6G.

2. Un CESS comparable à celui que l'on aurait obtenu en poursuivant un troisième degré en technique de qualification ou en professionnel. Se fait en 2 étapes :

a. Obtenir un certificat de qualification dans l'enseignement secondaire à temps plein, en alternance ou en promotion sociale (voir orientations d'étude au verso). Dans ce dernier cas, cela prend en général plus ou moins 2 ans (plus ou moins 1800 périodes, voir explications plus bas...). Depuis peu, certains certificats d'apprentissage délivrés par l'EFP (Centre de Formation des Classes Moyennes) sont reconnus comme correspondants aux certificats de qualification de plein exercice (voir verso).

b. Réussir «le complément CESS» (720 périodes, durée 4 mois à un an). Peut se faire parallèlement ou consécutivement selon qu'on ait ou pas son CESI ou son C2D.

La durée de ces cursus varie selon les horaires choisis (jour/soir, nbr d'heures par semaine) et la puissance de travail de l'étudiant...

Basculer d'une école classique vers la Promotion Sociale, c'est changer d'univers...

L'enseignement de Promotion Sociale organise les cours selon un « système capitalisable d'Unités de Formation (UF) ou Unités d'Enseignement (UE) ».

Les options (Agent(e) en accueil et tourisme, Aide familial(e)) sont appelées sections. Chaque section est constituée d'un ensemble d'Unités d'Enseignement, les intitulés des cours dans une école classique. Le volume d'une section est exprimée en périodes (1p = 50 minutes). La validation d'une UE se fait via la réussite d'une épreuve qui permet d'en vérifier la maîtrise. Chaque section comporte en plus une épreuve intégrée afin de vérifier si l'étudiant maîtrise globalement les matières des unités les plus importantes.

Par exemple, à l'IEPSCF d'Uccle, la section « Educateur(trice)» compte 1750 périodes déclinées en une douzaine d'Unités d'Enseignement. Dans cet Institut la formation s'étale sur 2 ans, 5x/semaine la journée. Dans d'autres écoles, la même section « Educateur(trice) » prendra 3 ans, 4x/semaine soir. Quelle que soit l'école, le total de périodes et l'intitulé des unités d'enseignement sera toujours identique pour la section « Educateur(trice) ».

Dans une école « classique », sauf dans le cadre de la CPU (certification par unités), soit on réussit son année (AOA), soit on peut passer à l'année supérieure avec des restrictions (AOB), soit on la rate (AOC) . Dans ce cas, il faut tout recommencer... En promotion sociale une Unité d'Enseignement réussie est définitivement acquise.